

Réunion du 24 août 2018

Convocation et affichage du 14 août 2018

Présents : GALVEZ Carole, PREVOST Sylvie, PETIT Philippe, VIGINIER Dominique, GERMAIN Alain, MARSAL Danielle, HEBERT Françoise, FIQUET Laurent, CHAPOTOT-CHARUEL Chantal,

Absents : SIXTO Lucie, SANGLAR Laurent, CHARUEL Eric, HAAS Laurent, DESGRANGES Jean-Louis,

Procurations : de CHARUEL Eric à CHAPOTOT-CHARUEL Chantal, de DESGRANGES Jean-Louis à Sylvie PREVOST, de SANGLAR Laurent à Danielle MARSAL

Secrétaire : Laurent FIQUET

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 20.07.2018

Votants 12 Pour 10 Contre 2 Abstention 0

CHOIX ENTREPRISE POUR REHABILITATION DE LA STATION D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES ET DEMANDE D'AIDE.

Madame le Maire rappelle qu'une consultation sous la forme d'un marché public passé en procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 a été faite auprès d'entreprises pour la réhabilitation de la station d'assainissement collectif des eaux usées de la commune.

Après l'analyse de l'offre menée par IRH, maître d'œuvre de ce projet, l'entreprise retenue est Merlin TP- Parc d'activités Arboria -415 rue des Mérisiers-RN60-45700 PANNES.

L'œuvre technique comprend :

La station pour 178 799, 90 €

Le poste de refoulement pour 38 750,00 €.

L'Aménagement paysagé et zone tertiaire pour 108 776,25 € soit un **total hors taxe de 326 326,15 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- décide d'attribuer le marché adapté à l'entreprise Merlin TP-Parc d'activités Arboria -415 rue des Mérisiers-RN60-45700 PANNES, pour un montant de 326 326,15 € HT.

- de demander les aides correspondantes auprès de l'AESN et autres financeurs éventuels.

- autorise le Maire à signer tous documents relatifs au projet de réhabilitation de la station.

Votants 12 Pour 10 Contre 2 Abstention 0

AVENANT NUMERO 3 BAIL CIVIL

L'avenant numéro 2 au bail civil conclu entre la commune et la société « La télé s'invite chez vous » pour l'occupation d'un local communal à usage de remise à vélos prévoit un loyer de 60 € TTC mensuels jusqu'au 30 juin 2018.

Dans la mesure où l'ouverture aléatoire puis la fermeture temporaire du commerce multiservice, voisin du local faisant l'objet du bail, procure une gêne au locataire, il est proposé pour le temps restant à courir soit jusqu'au premier juillet 2019, de maintenir le loyer à 60 € TTC à compter du premier juillet 2018 jusqu'au 30 juin 2019.

Votants 12 Pour 12 Contre 0 Abstention 0

AFFAIRES DIVERSES

Plusieurs contrôles de l'ALSH ont eu lieu cet été sur la restauration, les contrôles sanitaires sont satisfaisants.

Monsieur Viginier demande que la commission ALSH se réunisse pour préparer pour l'année 2019.

Poubelles : Beaucoup de guêpes aux apports volontaires courrier d'information sur le site du SICTOM .

Busage : des administrés ont fait des busages sans demander d'autorisation préalablement à la mairie. Le conseil demande que ces administrés soient convoqués.

Des motos ont dégradé la terrasse du commerce et plusieurs lieux de la commune, les gendarmes sont informés.

La séance est levée à 22h45